



Activités et réalisations relatives à la réduction de l'utilisation d'antibiotiques et de l'antibiorésistance en médecine vétérinaire en Belgique en 2016



Contexte

La résistance aux antimicrobiens (RAM) constitue une problématique mondiale de santé publique et animale qui préoccupe les scientifiques, les responsables politiques, ainsi que tous les stakeholders impliqués dans la médecine humaine et vétérinaire. L'acquisition de la résistance aux antibiotiques par des microorganismes peut compliquer la lutte contre ces derniers de façon plus ou moins importante, voire dans certains cas, être particulièrement problématique.

La réduction de l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux est une responsabilité commune des secteurs et autorités concernés. À cet effet, il convient de veiller à une répartition des efforts afin que toutes les parties concernées par la médecine vétérinaire en Belgique développent les actions ad hoc.

Résumé

Le présent rapport résume les principales activités et réalisations menées par les différents acteurs afin de réduire l'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire en 2016, de même que les résultats obtenus en 2016 en matière de vente d'antibiotiques vétérinaires et d'évolution des résistances bactériennes aux antibiotiques.

Au vu des activités menées au niveau de la politique antibiotique vétérinaire belge, l'année 2016 peut être considérée comme une année charnière dans ce domaine étant donné que diverses évolutions importantes ont été réalisées telles que la signature de la Convention entre l'Autorité fédérale et les organisations sectorielles concernées, la publication d'un arrêté royal relatif à l'utilisation d'antibiotiques d'importance critique et à l'enregistrement de l'utilisation des antibiotiques et enfin le lancement de Sanitel-Med, la banque de données de l'Autorité fédérale dans laquelle ces enregistrements doivent être effectués. Les diminutions obtenues en 2016 concernant l'utilisation sont encourageantes pour la réalisation des objectifs AMCRA 2020, également définis dans la Convention. On s'attend à ce que les actions entreprises continuent de porter leurs fruits au cours des prochaines années. Depuis 2011, les résultats relatifs à la résistance aux antibiotiques pour les animaux producteurs de denrées alimentaires et la viande issue de ceux-ci révèlent en outre une tendance à la baisse considérable pour les différentes bactéries indicatrices et zoonotiques, ce qui est l'objectif final.



Convention entre l’Autorité fédérale et tous les partenaires sectoriels concernés par la réduction de l’usage d’antibiotiques dans le secteur animal.

Dans la « Convention entre l’Autorité fédérale et tous les partenaires sectoriels concernés par la réduction de l’usage d’antibiotiques dans le secteur animal », les objectifs stratégiques suivants ont été établis:

1. une réduction de 50% de l'utilisation générale d'antibiotiques d'ici 2020 ;
2. une réduction de 75% de l'utilisation d'antibiotiques critiques d'ici 2020 ;
3. une réduction de 50% de l'utilisation d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques d'ici 2017.

L’année de référence pour les objectifs de réduction est 2011. Ces objectifs correspondent aux objectifs de réduction de l’AMCRA tels que définis dans sa “Vision 2020”.

La Convention a été signée par l’Autorité fédérale, représentée par les Ministres de la Santé publique et de l’Agriculture, l’industrie pharmaceutique (pharma.be), les organisations agricoles (ABS, Boerenbond et la FWA), l’industrie des aliments composés (BEMEFA), les organisations vétérinaires (UPV et VDV), les associations de santé animale (DGZ et ARSIA), les gestionnaires de cahiers des charges (Belplume, Belpork, BVK, Codiplan, IPW IKM/QFL/QMK) et l’AMCRA.



La convention ‘antibiotiques’ a été signée le 30 juin 2016 par les représentants des partenaires sectoriels et par les Ministres fédéraux de la Santé publique et de l’Agriculture, Maggie De Block et Willy Borsus.

Réalisations relatives aux engagements pris par les secteurs membres dans le cadre de la convention antibiotiques

Dans le cadre de la convention antibiotiques, l'Autorité fédérale, l'AMCRA et les partenaires concernés ont défini ensemble des objectifs opérationnels communs. Des engagements spécifiques ont également été décrits dans l'annexe 4 de la convention antibiotiques.

Dans ce document, quelques principales réalisations effectuées durant la première année de la convention antibiotiques ont été communiquées pour chacun des partenaires sectoriels concernés et pour l'Autorité fédérale. Pour obtenir davantage d'informations ainsi qu'une description détaillée de toutes les réalisations, nous vous renvoyons à l'organisation et au service public fédéral respectifs.

Autorité fédérale

Arrêté royal du 21 juillet 2016 relatif aux conditions d'utilisation des médicaments par les médecins vétérinaires et par les responsables des animaux

Dans l'AR du 21 juillet 2016, la prescription, la fourniture et l'administration d'antibiotiques d'importance critique aux animaux producteurs d'aliments ont été interdites en préventif et limitées en curatif aux situations dans lesquelles il s'avère que seules ces substances sont encore efficaces contre l'agent pathogène. Il s'agit des céphalosporines et fluoroquinolones de 3^e et 4^e génération qui sont considérés par l'OMS et l'OIE comme des antibiotiques critiques à priorité absolue pour la médecine humaine et vétérinaire.

L'implémentation de l'AR du 21 juillet 2016 vise la réalisation, dans les temps, de l'objectif « réduction de 75% de l'utilisation d'antibiotiques critiques d'ici 2020 ». Les résultats relatifs à l'utilisation de ces produits (voir plus loin) démontrent que cette mesure porte ses fruits.

L'AR du 21 juillet 2016 oblige l'enregistrement par les vétérinaires des antibiotiques utilisés chez les porcs, volailles et veaux d'engraissement.

Roadshows vétérinaires et éleveurs

À l'initiative de l'AFSCA, 23 séances d'information à l'attention des vétérinaires et éleveurs ont été organisées entre octobre et décembre 2016 afin de leur expliquer la législation et de les sensibiliser à la problématique de l'antibiorésistance.

LANCEMENT de Sanitel-Med, système de collecte de données national

Sur base de l'AR du 21 juillet 2016, chaque vétérinaire est tenu d'enregistrer toute prescription, fourniture ou administration d'antibiotiques et de produits à base d'oxyde de zinc pour des porcs, poulets de chair, poules pondeuses et veaux de boucherie dans la base de données centrale regroupant toutes les espèces animales, Sanitel-Med. Le développement et la maintenance de Sanitel-Med sont assurés par l'Agence fédérale des Médicaments et des Produits de Santé. Sur base de ces données, le vétérinaire et le responsable analysent l'utilisation de ces substances. Cela

permettra de réaliser un benchmarking des éleveurs et vétérinaires et de leur fournir un feed-back sur leur utilisation d'antibiotiques. Les éleveurs de porcs font actuellement déjà l'objet d'un benchmarking à l'aide de données relatives à l'utilisation d'antibiotiques collectées par AB-registre, un système privé.

Monitoring de l'antibiorésistance des indicateurs de germe et zoonoses

Sur base du Règlement européen 2013/652/EU, un monitoring est effectué chaque année sur la résistance antimicrobienne de la commensale E. coli, Salmonelles et Campylobacter chez les porcs, les volailles et veaux/bovins et de leurs carcasses et de viande.

Enfin, sur base des données enregistrées dans Sanitel-Med et des résultats du monitoring AMR, effectué par l'AFSCA, des germes indicateurs et zoonoses chez les animaux et dans les denrées alimentaires, des mesures stratégiques peuvent être élaborées visant à atteindre une utilisation minimale, responsable et consciencieuse des antibiotiques et produits à base d'oxyde de zinc.

Industrie pharmaceutique

L'industrie pharmaceutique apporte une contribution financière au développement de Sanitel-Med et à l'analyse consécutive des données par le biais de la taxe semestrielle sur les antibiotiques vétérinaires. pharma.be a organisé un « Ambassadors' day », lors duquel les collaborateurs de terrain des firmes pharmaceutiques membres ont reçu des informations sur le fonctionnement de l'AMCRA et sur l'importance d'une utilisation responsable des antibiotiques.

Industrie des aliments composés

L'industrie des aliments composés inventorie la production d'aliments médicamenteux pour animaux de production pour le marché belge. À cet effet, des initiatives ont été prises et encouragées afin d'optimiser l'efficacité de la collecte des données issues des prescriptions d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques. Depuis le 1^{er} octobre 2016, l'industrie belge des aliments composés n'accepte plus que les prescriptions électroniques pour les aliments médicamenteux contenant des antibiotiques.

L'industrie des aliments composés joue également un rôle moteur dans les systèmes de qualité afin de réaliser la collecte et le traitement des données.

Organisations agricoles

Les organisations agricoles prévoient un financement émanant du Fonds sanitaire (cotisation des secteurs) pour le développement de systèmes de collecte de données pour toutes les espèces animales, gérés par le secteur. Elles encouragent en outre les secteurs animaux, par le biais de la concertation, à rejoindre le Registre AB ou Bigame dans les plus brefs délais et à implémenter ainsi une collecte de données opérationnelle détaillée pour tous les animaux producteurs de denrées alimentaires. Dans le cadre de cette collecte de données, l'intérêt de la collecte et de l'analyse de données pour une utilisation rationnelle des antibiotiques a été expliqué aux utilisateurs et aux fournisseurs par le biais de campagnes de communication. Des initiatives d'autorégulation sont encouragées en concertation avec les cahiers de charges/labels.

Les organisations agricoles prévoient également des formations destinées aux éleveurs concernant l'utilisation responsable des antibiotiques. Elles contribuent aussi à la diffusion des avis concernant la vaccination auprès des éleveurs et vétérinaires, et ce pour chaque secteur animal. Les organisations agricoles contribuent aussi activement en participant à des groupes de travail de l'AMCRA et d'autres organisations concernées par la problématique des antibiotiques.



Organisations vétérinaires

L'e-formulaire et les avis concernant la vaccination ont été diffusés via les différentes organisations vétérinaires. Des formations sont en outre prévues pour les vétérinaires, afin que ceux-ci puissent remplir leur rôle de manière adéquate. Les publications et rapports concernant l'utilisation responsable des antibiotiques sont également publiés dans les périodiques vétérinaires. Les organisations vétérinaires contribuent aussi activement en participant à des groupes de travail de l'AMCRA et d'autres organisations concernées par la problématique des antibiotiques.

Gestionnaires de cahiers des charges

Les gestionnaires de cahiers des charges s'engagent à collecter les données et à procéder au rapportage des résultats d'analyse concernant l'utilisation d'antibiotiques dans la production animale. Dans ce contexte, ils offrent un benchmark et une analyse personnalisés en complément du rapport de base, qui est mis à disposition par l'autorité compétente. Ils organisent en outre le transfert des données relatives à l'utilisation d'antibiotiques dans Sanitel-Med. L'asbl Belpork a commencé la collecte de données auprès des secteurs en 2014 pour ce qui est du secteur porcin. En 2016-2017, la collecte des données a été implémentée par BVK pour le secteur des veaux de boucherie et par l'asbl Belplume pour le secteur avicole. Dans les autres secteurs, comme le

secteur bovin, la collecte des données relatives à l'utilisation des antibiotiques est en cours de développement.

Associations de santé animale (ARSIA – DGZ)

Les associations de santé animale s'appliquent à renforcer la relation entre le vétérinaire (de guidance) d'exploitation et l'éleveur via l'établissement de plans sanitaires d'exploitation. Elles participent en outre activement à la formation des éleveurs et des vétérinaires, notamment par le biais de exposés et workshops destinés aux vétérinaires. ARSIA et DGZ jouent également un rôle central dans la détermination de la sensibilité des germes isolés dans des échantillons d'animaux cliniquement malades.



AMCRA




ACTIVITÉS & RÉALISATIONS

2016

VADEMECUM NUMERIQUE

- Actualisé
- Accessible par PC, smartphone ou tablette
- Liens vers les produits commercialisés en Belgique

www.e-vademecum.be

COMMUNICATION

- 21 roadshows pour vétérinaires & éleveurs
- 11 bulletins d'information
- 4 spots sur PlattelandsTv
- Participation à 2 foires
- 2 communiqués de presse et 3 articles
- 24 présentations

AVIS & GUIDES

- Avis de **Vaccination**
- Avis **Facteurs d'influence** de l'usage des antibiotiques
- **Plan sanitaire d'exploitation pour les porcs** : Application "tour de l'exploitation" pour les vétérinaires

CONVENTION ANTIBIOTIQUES

- De l'autorégulation à la **co-régulation**
- Support et **responsabilisation** des parties prenantes

ANALYSES AB UTILISEES

Registre AB Porcs

- **Benchmark** et **rapportage** pour 3000 élevages deux fois par année
- 3 rapports pour les labels de qualité

SANITEL-MED

- Préparation du benchmarking et du rapportage par élevage pour **toutes les exploitations** porcines, de poulets et poules pondeuses et veaux d'engraissement en Belgique

MISSION

- *Lutte contre l'antibiorésistance afin de préserver la santé humaine, animale et le bien-être animal*
- *Promouvoir une réduction rationnelle de l'usage des antibiotiques et une politique durable des antibiotiques en médecine vétérinaire en Belgique*
- *Analyser, communiquer et sensibiliser de manière neutre et objective*

Pour plus d'informations et pour le rapport annuel 2016 détaillé
www.amcra.be

L'AMCRA a poursuivi ses efforts en termes de sensibilisation et d'information des parties concernées. Une campagne de sensibilisation destinée à différents publics (éleveurs, vétérinaires et propriétaires d'animaux de compagnie) a été développée et diffusée par Plattelands-TV. Les spots télé et publiereportages peuvent être visionnés sur le site Internet de l'AMCRA. L'AMCRA s'est en outre efforcée d'organiser des soirées d'information pour les éleveurs et les vétérinaires sur le thème de l'utilisation responsable des antibiotiques dans le cadre des nouvelles législations (arrêtés royaux rédigés par l'Autorité fédérale). L'utilisation de l'e-formulaire, le fil conducteur destiné à guider les vétérinaires dans leur choix d'une antibiothérapie raisonnable selon les indications et l'espèce animale concernée, a été encouragée lors de foires vétérinaires et agricoles. De nouveaux groupes de travail ont en outre été mis sur pied en vue de la formulation d'avis sur des thèmes actuels. Pour plus d'informations concernant les activités de l'AMCRA : www.amcra.be

L'unité scientifique de l'AMCRA se charge de l'analyse des données relatives à l'utilisation d'antibiotiques collectées dans Sanitel-Med. La collaboration avec le Registre AB se poursuit et est adaptée en fonction des besoins du secteur.

Résultats relatifs à l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux en Belgique en 2016 et évolution depuis 2011.

L'utilisation de substances antibactériennes chez les animaux en Belgique fait l'objet d'un monitoring annuel par rapport au nombre d'animaux présents (la biomasse produite chaque année) et est publiée dans le rapport BelVet-SAC. Il s'agit de données relatives à l'utilisation de substances antibactériennes, tant chez les animaux d'élevage que chez les animaux de compagnie.

Utilisation totale

- 2015-2016 : - 4,8%
- Depuis 2011 : - 20%

En 2016, une diminution supplémentaire de -4,8% (mg de substance/kg de biomasse) a été enregistrée par rapport à 2015. Cette diminution peut être associée à une réduction de -1,5% pour les produits pharmaceutiques et de -29,0% pour les prémélanges, conjointement à une réduction de -2,1% au niveau de la biomasse. La diminution la plus forte a été observée au niveau des quinolones (-57,5 %), qui font partie des antibiotiques critiques. Une diminution considérable de l'utilisation des tétracyclines (-15,2%), des macrolides (-11,4%) et des polymyxines (-9,9%) a également été observée. L'utilisation des pénicillines (+10,3%) et des phénicolos (+47,3%) a quant à elle augmenté.

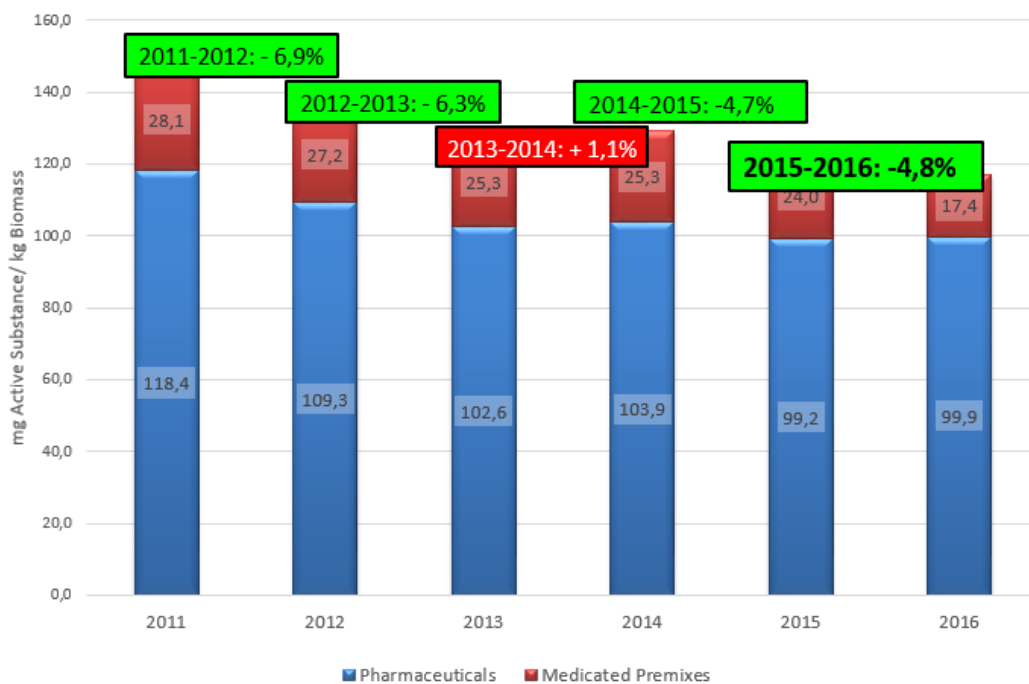


Figure 1: Évolution de l'utilisation des produits pharmaceutiques et des aliments médicamenteux contenant des antibiotiques chez les animaux en Belgique entre 2011 et 2016 exprimé en mg de substance active par kg de biomasse.

La diminution constante observée dans l'utilisation des polymyxines en médecine vétérinaire au cours de ces 4 dernières années est très probablement due à l'utilisation d'oxyde de zinc en doses

pharmacologiques comme alternative à la colistine dans le cadre du traitement de la diarrhée de sevrage chez les porcelets. La colistine a récemment été classée par l’OMS parmi les antibiotiques critiques ayant la priorité absolue pour la santé publique. Une diminution de 54,5% depuis 2012 (année de l’autorisation de l’oxyde de zinc en doses pharmacologiques) représente dès lors un très bon résultat.

Par rapport à 2011 (année de référence), une diminution cumulative de 20% de l’utilisation totale a été enregistrée en 2016. Cela renforce encore la diminution dans le cadre du premier objectif AMCRA, qui vise une réduction de 50% d’ici 2020.

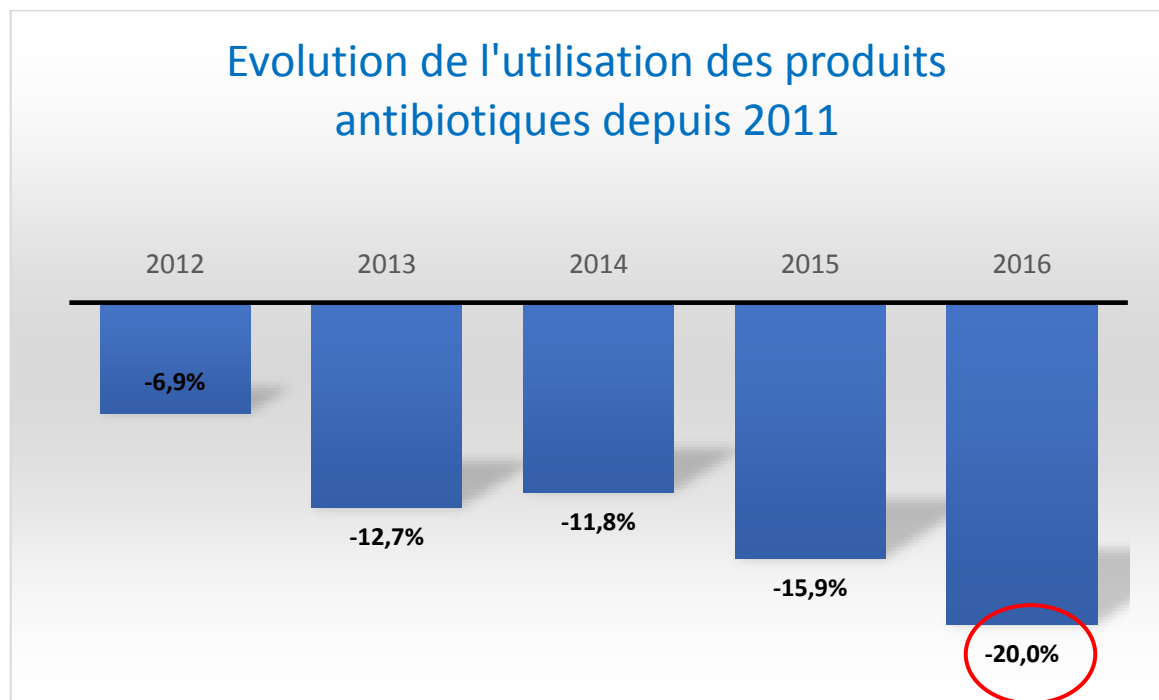


Figure 2: Évolution de l'utilisation totale d'antibiotiques par biomasse en médecine vétérinaire en Belgique entre 2011 et 2016.

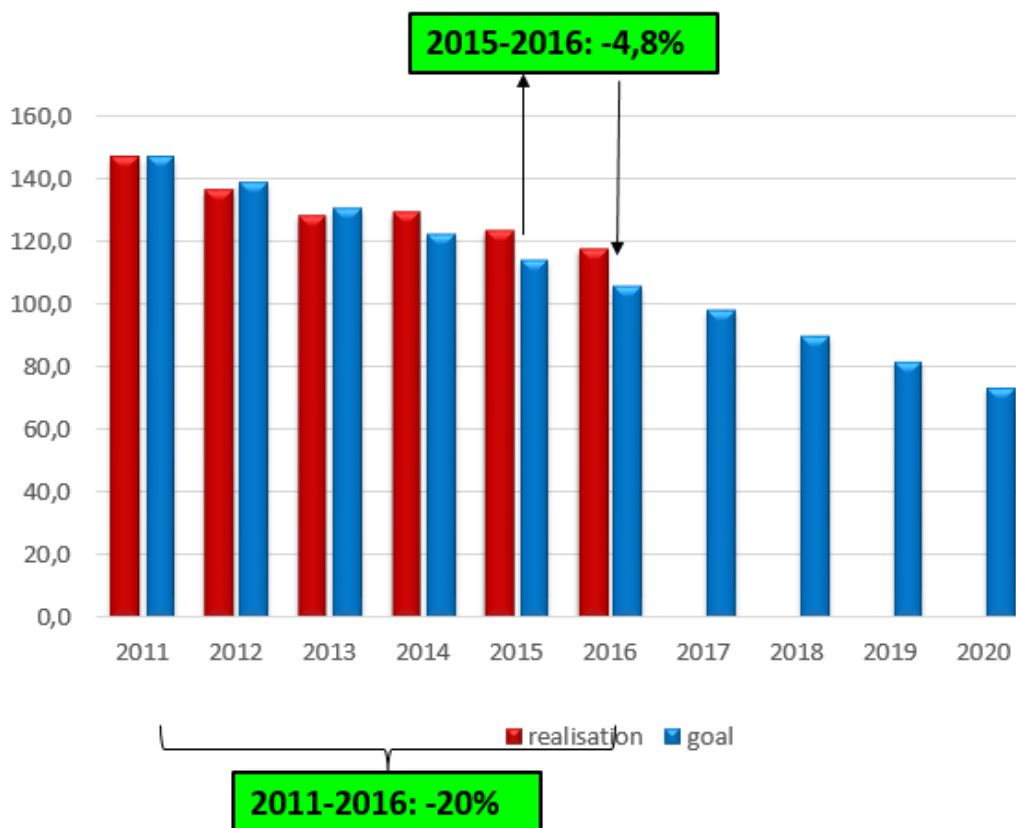


Figure 3: Chemin de réduction annuelle mise en avant par AMCRA dans l'utilisation totale des antibiotiques entre 2011 et 2020 (barres bleues) et la réduction réelle atteinte entre 2011 et 2016 (barres rouges).

Antibiotiques d'importance critique

- 2015-2016 : - 53%
- Depuis 2011 : - 56,1%

En ce qui concerne le deuxième objectif de l'AMCRA, la réduction de 75% de l'utilisation des antibiotiques les plus critiques d'ici 2020 (fluoroquinolones et céphalosporines de 3^e et 4^e génération), une diminution de 56,1% a été constatée par rapport à 2011. Cette réalisation importante peut en grande partie être attribuée à l'introduction de l'arrêté royal du 21 juillet 2016 traitant des mesures d'utilisation des antibiotiques rouges chez les animaux producteurs de denrées alimentaires. La diminution entre 2015 et 2016 a en effet été de 53%, alors que la législation n'est entrée en vigueur qu'en août 2016.

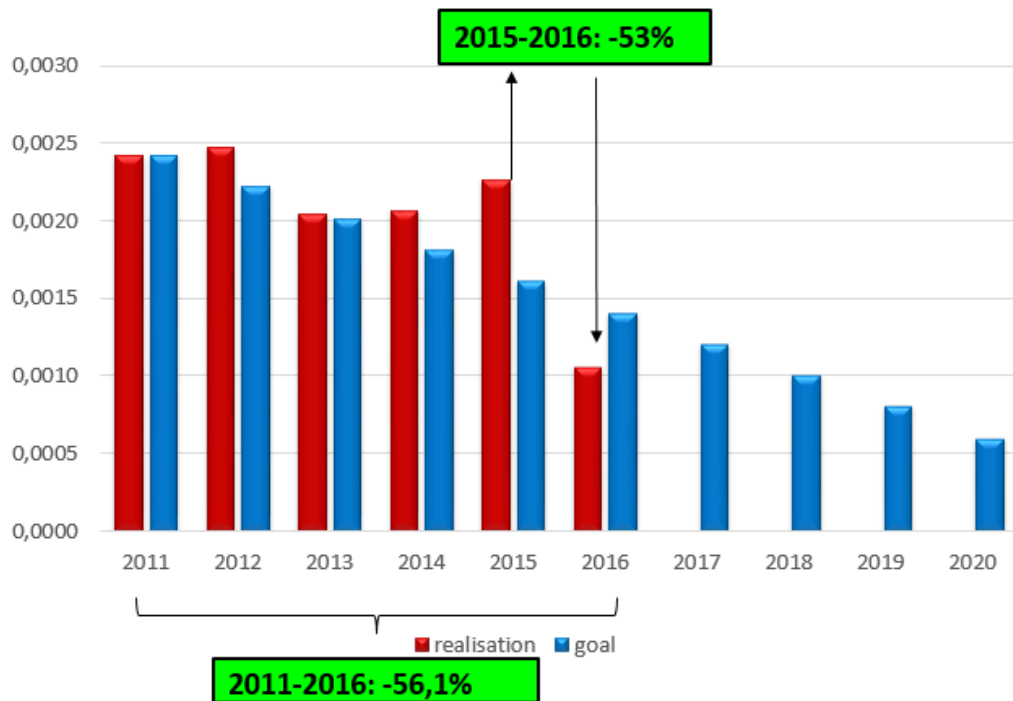


Figure 4: Chemin de réduction annuelle mis en avant par l'AMCRA dans l'utilisation des aliments médicamenteux contenant des antibiotiques entre 2011 et 2020 (barres bleues) et la réduction réellement atteinte entre 2011 et 2020 (barres rouges).

Aliments médicamenteux

- 2015-2016 : - 29%
- Depuis 2011 : - 38,2%

Un autre résultat important a été enregistré pour les aliments médicamenteux contenant des antibiotiques, à savoir une diminution de 38,2% par rapport à 2011. L'objectif de l'AMCRA prévoit une réduction de 50% d'ici 2017. Cela signifie que, pour atteindre l'objectif avec succès, une diminution de 11,8% doit être réalisée en 2017.

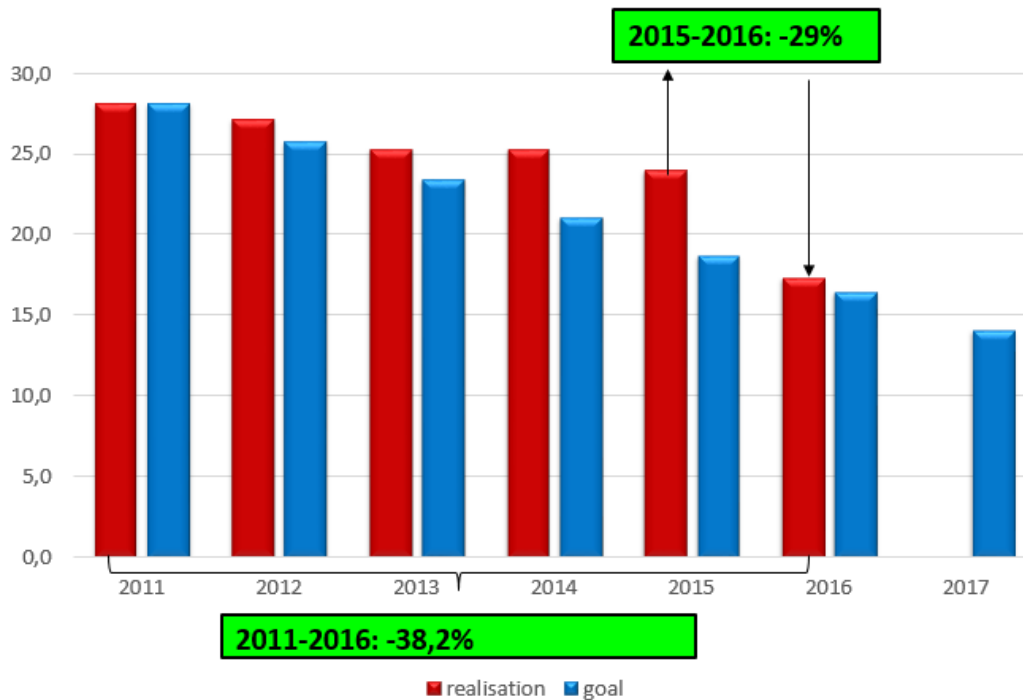


Figure 5: Chemin de réduction annuelle mis en avant par l'AMCRA dans l'utilisation des aliments médicamenteux contenant des antibiotiques entre 2011 et 2020 (barres bleues) et la réduction réellement atteinte entre 2011 et 2020 (barres rouges).

Évolution de l'utilisation des antibactériens en fonction de leur catégorie de couleur (mg/kg)

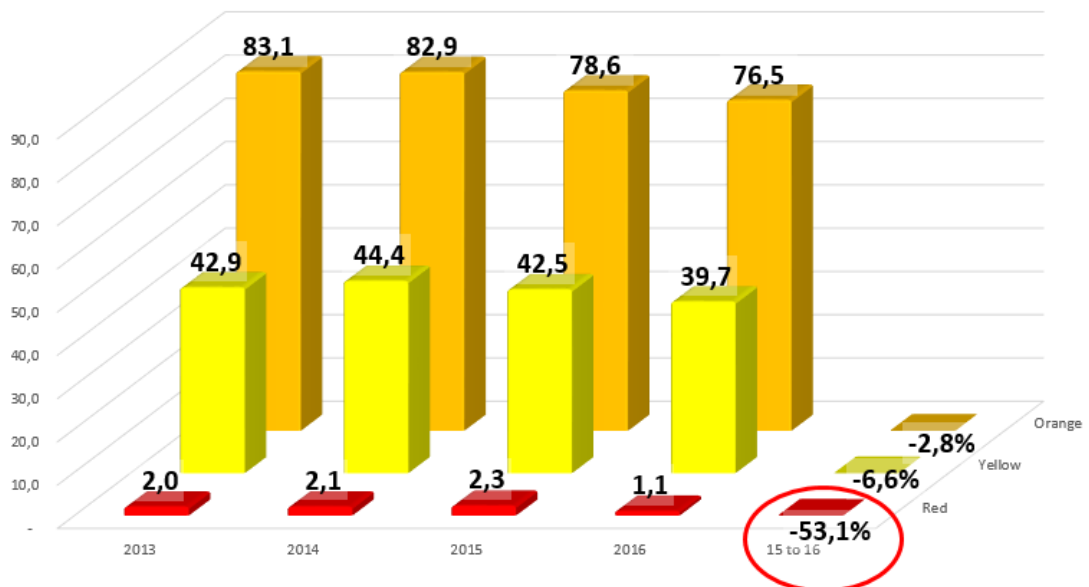


Figure 6: La proportion d'utilisation de produits avec un code de couleur jaune, orange, ou rouge chez les animaux en Belgique entre 2013 et 2016 et l'évolution en pourcentage entre 2015 et 2016.

Évolution des résistances bactériennes aux antibiotiques

Tendance nette à la baisse

*Résultats relatifs à la présence d'antibiorésistance dans la bactérie indicatrice *Escherichia coli* chez les animaux producteurs de denrées alimentaires, et évolution depuis 2011.*

Les résultats du monitoring effectué par l'AFSCA démontrent que la présence d'*E. coli* productrices de bêta-lactamase à spectre étendu (BLSE) est la plus élevée dans les échantillons d'engrais provenant de poulets de chair. Le nombre de souches d'*E. coli* résistantes aux céphalosporines de 3^e génération a diminué depuis 2011, passant de 19,1% à 10,2%. Cette diminution est également observable chez les porcs d'engraissement et les veaux de boucherie. En 2016, 2,9% des souches d'*E. coli* isolées dans des porcs et veaux de boucherie étaient encore résistantes aux céphalosporines de 3^e génération. Cela signifie une diminution de moitié du nombre d'*E. coli* productrices de BLSE depuis 2011 pour les porcs, et depuis 2012 pour les veaux de boucherie. Chez les jeunes bovins de type viandeux, la diminution est encore plus importante. En 2011, 4,6% des souches d'*E. coli* produisaient des BLSE, contre seulement 1,1% en 2016. Les *E. coli* productrices de BLSE présentent plus souvent une résistance à l'égard d'autres classes d'antimicrobiens mais, ici aussi, une diminution a été constatée depuis 2011.

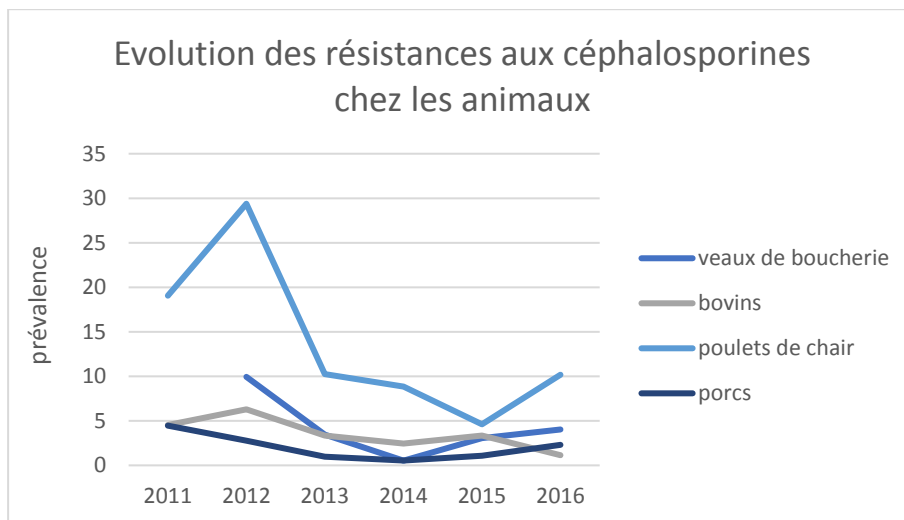


Figure 7: Évolution des résistances à la céfotaxime chez les animaux producteurs d'aliments en Belgique entre 2011 et 2016.

La résistance à l'égard des fluoroquinolones est la plus élevée chez les poulets de chair (57,5%) mais présente une légère diminution depuis 2011 (62,9%). Chez les veaux de boucherie également, la résistance à l'égard de la fluoroquinolone est élevée, avec 19,5% de souches résistantes à la ciprofloxacine. Une nette diminution est cependant observée ici depuis 2011 (41,2% en 2011). La résistance à la fluoroquinolone est nettement inférieure chez les porcs et les jeunes bovins de type viandeux (5,7%) et connaît de surcroît une baisse depuis 2011 (respectivement 14,1% et 11,0% chez les porcs et les bovins de type viandeux).

La résistance à l'égard de la colistine est faible chez les différentes espèces animales (0,6% chez les porcs et les bovins de type viandeux, 1,7% chez les veaux de boucherie et 0% chez les poulets de chair). En 2017, la colistine a été classée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) comme antibiotique critique à priorité absolue.

La résistance à l'égard des autres classes d'antibactériens (sulfonamides, tétracyclines, triméthoprime, aminopénicillines) présente, depuis 2011, une tendance significative à la baisse chez les différentes espèces animales. Le nombre de souches d'*E. coli* multirésistantes présente également une tendance à la baisse.

Résultats relatifs à la présence d'antibiorésistance chez les bactéries indicatrices et zoonotiques dans la viande d'animaux producteurs de denrées alimentaires, et évolution depuis 2011

En 2011, la Belgique a été confrontée à des observations négatives quant à la présence d'*E. coli* productrices de bêta-lactamase à spectre étendu (BLSE) dans des viandes de volailles. Le monitoring réalisé depuis des années au niveau des viandes de volailles nous permet de constater une diminution de la présence d'*E. coli* BLSE. En 2011, 87,2% des échantillons de viandes de volailles étaient contaminés par plus de 10 unités formant colonie au gramme, chiffre qui est passé à 34,2% en 2015, ce qui représente donc une diminution de 53%. En 2016 également, dans les viandes de volailles en général, une diminution de la résistance à l'égard des autres antibiotiques analysés a été observée au sein de ce groupe d'*E. coli* BLSE.

Dans les viandes bovine et porcine, la présence d'*E. coli* productrices de bêta-lactamase à spectre étendu connaît également une baisse. Dans la viande bovine, ce chiffre est passé de 18,75% en 2014 à 6,3% en 2016 ; dans la viande porcine, il est passé de 16,95% en 2014 à 14% en 2016.

Les tendances en matière de résistance aux antibiotiques ont été évaluées pour *Campylobacter jejuni* chez les volailles, durant pour la période 2012-2016. La souche clonale présentant des résistances à l'égard de la nalidixine, de la ciprofloxacine et de la tétracycline continue de se propager. Le nombre de souches sensibles à tous les antibiotiques analysés oscillait entre 38% en 2012 et 43,5% en 2013, et a de nouveau régressé à 30% en 2015 pour ensuite remonter à 35% en 2016.

En ce qui concerne la bactérie *Salmonella* isolée dans des écouvillons de carcasses de porcs, une tendance à la baisse est observée entre les données de 2014 et celles de 2016 pour ce qui est du pourcentage de résistance à l'égard des différents antibiotiques analysés. En outre, la résistance à la colistine a de nouveau connu une nette diminution et se situait, en 2016, sous les 3% pour ce qui concerne les *Salmonella* isolées dans les volailles.

Conclusion

Les résultats obtenus démontrent l'efficacité des politiques mises en place et de la collaboration entre l'AMCRA, les Autorités et les acteurs ayant signé la Convention du 30 juin 2016.

Les efforts pour lutter contre l'antibiorésistance doivent néanmoins se poursuivre activement afin notamment d'atteindre les objectifs "2020", ce à quoi s'engagent l'ensemble des parties prenantes.